

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2025
COMMUNE DE SAINTS-GEOSMES

La réunion a débuté le 7 février 2025 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur MAUGRAS Jacky.

Membres présents :

Monsieur AUBRY Romain
Madame BONNOTTE NADINE
Madame CAUSERET EDITH
Monsieur DETOURBET BERNARD
Madame GAGNOT-BAZIN DANIELE
Monsieur GARBINO GERARD
Madame GOUVERNEUR SYLVIE
Madame HUMBLLOT EVELYNE
Madame MARCOUX VERONIQUE
Monsieur MAUGRAS Jacky
Madame MINOT CHANTAL
Monsieur MIOT ERIC
Madame MONIER MICHELE
Monsieur ROUSSEL EMMANUEL
Monsieur SIMEANT ALAIN
Monsieur ZENDER SEBASTIEN

Membres absents représentés :

Monsieur GUENIOT FRANCOIS Pouvoir donné à M SIMEANT ALAIN
Monsieur ROYER MARC Pouvoir donné à M MIOT ERIC

Membres absents :

Madame WARNET CHRISTIANE

Secrétaire de séance : Madame MARCOUX VERONIQUE

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26/11/2024
- 2025_001 - Convention de partenariat retraites avec le Centre de Gestion
- 2025_002 - Renouvellement de la convention avec la Poste
- 2025_003 - Extension des missions du périmètre 2 du Centre Technique de Neuilly l'Evêque
- 2025_004 - Ouverture d'une ligne de trésorerie
- 2025_005 - Ouverture de crédits avant le vote du budget
- 2025_006 - Fixation du prix de vente des terrains - lotissement les Frênes
 - Délégation de maîtrise d'ouvrage - SDED 52
- 2025_007 - Dénomination de voirie
- 2025_008 - Délégation du Conseil Municipal au Maire : Droit de préemption urbain
- 2025_009 - Adhésion commune de Le Chatelet sur Meuse au SMIPEP
- 2025_010 - Régularisation sur facture d'eau
- 2025_011 - Locations de pâtis communaux
- Questions diverses
- Questions diverses

- Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Véronique MARCOUX est nommée secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26/11/2024

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 26/09/2024 a été validé à l'unanimité

2025_001 - Convention de partenariat retraites avec le Centre de Gestion

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention de partenariat avec le centre de gestion de la Haute Marne relative au traitement dématérialisé des dossiers retraites

18 voix pour

2025_002 - Renouvellement de la convention avec la Poste

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact de l'Agence postale communale avec La Poste, pour une durée d'un an à compter du 15 mars 2025.

Suite au départ en congé maternité de la gérante de l'agence postale, de nouveaux créneaux horaires seront prochainement mis en place, avec une amplitude de 12.5 heures par semaine, dans un premier temps.

18 voix pour

2025_003 - Extension des missions du périmètre 2 du Centre Technique de Neuilly l'Evêque

Un service a été créé sous la forme d'un service commun au sens de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, entre la Communauté de Communes du Grand Langres et les dix communes du SIVOM de Neuilly-l'Evêque. Il s'agit d'un service à vocation technique qui assure les missions suivantes :

- Réseaux AEP (travaux toujours prioritaires) : recherches et réparations des fuites, raccordement, nettoyage de château d'eau, relevé annuel des compteurs (à la demande des communes), travaux hors fournitures des pièces et matériaux (fournitures réglées par les communes) ;
- Espaces verts : tonte, taille, élagage ;
- Voiries communales : fauchage, désherbage, entretien des fossés, saignées d'écoulements, bouchage des trous ;
- Bâtiments communaux : petites réparations hors fournitures des matériaux ;
- Pose des guirlandes de Noël ;
- Travaux mutualisés sur les 10 communes : déneigement, salage, garage ;
- Tous travaux en relation avec la compétence scolaire sur ces communes.

A la suite de demandes des communes initialement membres du SIVOM et d'autres communes de la CCGL, le territoire d'intervention de ce service a été étendu aux 54 communes de la CCGL, à compter du 1er janvier 2024, sur les missions spécifiques suivantes :

Espaces Verts : élagage au lamier ;
Espaces Verts : broyage de végétaux ;
Réseaux AEP : mesure de débit sur poteau Incendie ;
Voiries : marquage au sol

De nouveaux besoins se sont fait jour, et pour répondre à la demande des communes intéressées, le conseil communautaire a décidé de proposer l'accès aux missions supplémentaires suivantes moyennant la conclusion d'un avenant à la convention initiale :

- Espaces Verts : fauchage pour des besoins ponctuels non récurrents,
- Réseau AEP : tous travaux programmables (création de branchements, petite création de réseaux, nettoyage de réservoir, changement de compteur, raccordement, etc),
- Réseau Eaux Usées : tous travaux programmables (création de branchement, petite création de réseaux, création d'ouvrages, etc),
- Voiries : petites réparations de chaussées, petits travaux de maçonneries, petites opérations de curage de fossés.

18 voix pour

2025_004 - Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal décide de contracter une ligne de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour montant de 400 000 € afin de faire face aux besoins ponctuels de trésorerie et suivant les conditions suivantes :

- | | |
|---|-----------------|
| - Montant | 400 000 euros |
| - Taux intérêt annuel variable | €STR + Marge 1% |
| - Périodicité de facturation des intérêts | Trimestrielle |
| - Durée | 12 mois |

18 voix pour

2025_005 - Ouverture de crédits avant le vote du budget

Le Conseil Municipal décide de l'ouverture des crédits d'investissement au compte 238 – Avance forfaitaire (travaux voie verte), pour un montant de 55 129 € avant le vote du budget primitif 2025

18 voix pour

2025_006 - Fixation du prix de vente des terrains - lotissement les Frênes

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente au m² des parcelles viabilisées du lotissement les Frênes à 43.33 € HT soit 52 € TTC

18 voix pour

2025_007 - Dénomination de voirie

Le Conseil Municipal d'attribuer les numéros de voirie suivants :

- n° 15 Bis Route d'Auberive à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle cadastrée Section AD 80 appartenant à Mme Sophie PETIT.
- n° 7 Bis Rue des Bordes à BALESMES SUR MARNE (52200) pour la parcelle cadastrée Section AB 484 appartenant à Mr Laurent EINRICK.

18 voix pour

2025_008 - Délégation du Conseil Municipal au Maire : Droit de préemption urbain

Le conseil municipal donne délégation au maire, pour la durée de son mandat, en vue d'exercer, au nom de la Commune, le droit de préemption urbain défini par le code de l'urbanisme, sur le territoire communal sur les zones Urbaines (U) y compris ses sous-secteurs et à Urbaniser (AU) y compris ses sous-secteurs, du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme Local de l'Habitat (PLUi H), et ce dans le cadre de ses compétences

17 voix pour

1 abstention (Bernard DETOURBET)

2025_009 - Adhésion commune de Le Chatelet sur Meuse au SMIPEP

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Le-Chatelet-sur-Meuse au SMIPEP Sud Haute-Marne.

18 voix pour

2025_010 - Régularisation sur facture d'eau

Suite à la réouverture du compteur d'eau de la cellule n° 2 à l'immobilier d'entreprises Mennetriers à Saints-Geosmes appartenant à la commune nouvelle, une fuite d'eau a été détectée.

Mme PETERS Albane, ostéopathe, loue depuis le 1^{er} décembre 2024 cette cellule. Le Conseil Municipal décide de rembourser la somme de 29.40 € HT à Mme PETERS Albane et précise que cette somme sera refacturée à la commune de Saints-Geosmes, propriétaire du local.

18 voix pour

2025_011 - Locations de pâtis communaux

Le Conseil Municipal décide de louer la parcelle Section C 1571 d'une superficie de 2 860 m² à l'exploitant actuel, Mr Benjamin GODEFROY, pour une durée de 9 ans de 2025 à 2033 pour un montant de 22.65 €, révisable chaque année suivant l'indice des fermages fixé par la Préfecture.

18 voix pour

- Questions diverses

- M. le Maire informe le Conseil Municipal des déclarations d'intentions d'aliéner des biens pour lesquels la Communauté de Communes du Grand Langres n'a pas usé de son droit de préemption urbain, à savoir :
 - Immeuble bâti - Section AD82 – situé 19 route d'Auberive
 - Immeuble non bâti – section AE 209, 221, 223, 225, 227, 235
 - Immeuble non bâti – section ZR 113 – situé Lieu-dit le Moulin à vent
 - Immeuble non bâti – section AD 310 – situé Lieu-dit au dessus des rouelles
 - Immeuble non bâti – section AD 307 – situé Lieu-dit au dessus des rouelles
 - Immeuble bâti – section ZR 132 – situé 13 rue de la maladière
 - Immeuble bâti – section AD 270 – situé 13 rue de la grille

- Gérard Garbino fait un point d'étape sur l'avancée des travaux de la voie verte le long de la RD 122, ainsi que sur les travaux de viabilisation du lotissement les Frênes.
Concernant le lotissement, la quasi-totalité des travaux sur les réseaux sont réalisés, le bassin de rétention est clôturé.
Pour l'aménagement de la voie verte, les autorisations de défrichement ont été données par la DREAL, les travaux de voirie avancent bien et la définition de la position de l'éclairage public sera fixée très prochainement.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h30.

Madame MARCOUX VERONIQUE
Secrétaire de séance



Monsieur MAUGRAS Jacky,
Maire

